

A propos de l'eau aux Chalets

DECISIONS PRISES EN ASSEMBLEE DES HABITANTS LE 15 FEVRIER

1. Nous voulons que jusqu'au 1er avril, le calcul de la consommation d'eau soit repris comme avant : relevé du compteur général de l'immeuble, divisé par les millièmes de chaque appartement. A partir du 1er avril, relevé de l'index de chaque compteur individuel (c'est maintenant faisable à distance), en accord avec le locataire, et début du relevé individuel à partir de cet index.

2. Le changement de facturation pour l'eau constitue une modification du bail. La signature de représentants d'associations que nous ne connaissons pas, que nous n'avons pas élus, et qui ne nous ont jamais informés, ne nous engage pas.

3. Nous rappelons notre refus de la facturation semestrielle ou trimestrielle. Nous voulons que la facturation de l'eau soit dans les charges mensuelles avec le loyer comme c'était auparavant. D'autres sociétés HLM travaillent avec la même société d'eau et font payer la consommation dans les charges. C'est donc possible.

Nous avons décidé de nous retrouver tous pour aller ensemble aux Chalets à Basso Cambo,

**RENDEZ-VOUS :
MERCREDI 24 FEVRIER à 10 Heures Place ABBAL**

Nous invitons tous les locataires de Bellefontaine, Reynerie et des Vergers à se joindre à nous.